

Date de dépôt: 7 octobre 2003

Messagerie

Rapport

de la Commission des transports chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. Sylvia Leuenberger, Morgane Gauthier, Esther Alder, Christian Bavarel, Anita Frei, David Hiler, Antonio Hodgers, Michèle Künzler, Ueli Leuenberger, Anne Mahrer, Ariane Wisard-Blum concernant la conduite Eco-Drive

Rapport de M. Jacques Jeannerat

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des transports du Grand Conseil a consacré trois séances, à savoir le 28 janvier, le 4 et le 14 février 2003, à l'étude de cette proposition de motion. Pour ces trois séances, la Commission a été successivement présidée par M. Jean Spielmann et par M. Gilles Desplanches. L'ont assistée dans ses travaux pour tout ou partie, M. Fabrice Etienne, de l'OTC, M. Pierre-André Gesseney, de l'OTC, M. Philippe Bürri, de l'OTC, et M. Robert Cramer, conseiller d'Etat (DIAE). Les débats ont été retranscrits avec efficacité par M^{me} Caroline Martinuzzi et M^{me} Rossella Bottari. Que toutes ces personnes soient ici remerciées.

La proposition de motion vise à encourager et à promouvoir la technique Eco-Drive (ou conduite écologique) afin de modifier les façons parfois inadaptées de conduire. Pour les auteurs de cette proposition de motion, il s'agit de sensibiliser la population, lui faire savoir qu'il est possible de conduire autrement et lui faire connaître le système de conduite Eco-Drive. Pour cela, estiment les auteurs de la proposition, une large campagne

d'information est nécessaire. Elle devrait être menée par le Département rapporteur en collaboration avec les milieux concernés. Ils estiment qu'il est également indispensable de s'adresser directement aux élèves conducteurs par le biais des cours et de l'examen de conduite, ainsi qu'aux moniteurs, en particulier par la formation initiale et continue. Il est encore précisé que cette motion est d'actualité puisque la loi fédérale sur la circulation routière est en révision et qu'elle prévoit des cours de conduite obligatoires.

M. le conseiller d'Etat Cramer précise que, si cette motion est mise en œuvre sérieusement, elle permettra d'éviter des mesures plus contraignantes par la suite. En effet, il rappelle qu'à Genève les normes fédérales sur la qualité de l'air ne sont pas respectées, mais des efforts importants ont déjà été faits, notamment du côté des chauffagistes. Les nuisances sonores provoquées par des routes sont un autre grave problème auquel le canton est confronté. L'Etat doit prendre des mesures afin d'éviter de se trouver face à des obligations d'assainissement et de dédommagement des riverains. Pour mémoire il rappelle que le coût des mesures d'assainissement de l'aéroport s'est élevé à près de 200 millions.

Pour lui, le mécanisme fondamental Eco-Drive est de montrer comment conduire intelligemment son véhicule pour avoir le plus de bénéfice, en termes de coût et de durabilité. Il rappelle qu'Eco-Drive est un système basé sur l'incitation, qui a fait ses preuves et qui recueille l'adhésion des clubs automobiles. En substance, il affirme que le Conseil d'Etat est en mesure d'appliquer les principes de cette motion.

Audition de M. Guy Zwahlen, M^{me} Erika Widmer et M. Gilbert Schenkel, TCS, Section genevoise

Les représentants du TCS indiquent qu'ils ont toujours soutenu les mesures positives allant dans le sens de la motion. En effet, il a été constaté, affirment-ils, qu'en roulant de manière adaptée, 15% du carburant peut être économisé. Cependant, pour que cette conduite soit efficace, la fluidité du trafic et la signalisation lumineuse doivent être adaptées.

Il est également précisé qu'aujourd'hui les moteurs supportent un régime plus bas que par le passé. De plus, l'accélérateur n'agit désormais plus sur l'essence puisque tous les réglages se font au moment où la clé de contact est introduite. Ainsi, la technique des moteurs permet-elle une nouvelle conduite. Eco-Drive offre également davantage de sécurité routière. S'agissant de l'arrêt du moteur au feu rouge, M. Schenkel explique que les panneaux blancs indiquant l'arrêt du moteur ont été supprimés au bénéfice des phases

jaunes. De plus, avec les catalyseurs, les automobilistes ont pris l'habitude de ne plus couper le moteur.

Audition de M. Roger Jenny, directeur adjoint au Service des automobiles et de la navigation (DJPS)

M. Jenny explique qu'actuellement tout nouveau conducteur doit obligatoirement suivre des cours de sensibilisation de quatre leçons dont la dernière vise à l'adaptation de la conduite. En ce qui concerne les moniteurs, ceux-ci doivent participer à 50 heures de cours de conduite tous les cinq ans. Sur ces 50 heures, ils ont la possibilité de suivre des cours Eco-Drive. M. Jenny précise que cette formation relève totalement de la compétence fédérale.

La Confédération a pour projet d'introduire un cours de perfectionnement qui comprendrait une demi-journée de cours Eco-Drive. Ce cours serait destiné à tout nouveau conducteur.

A la question de savoir s'il est possible d'introduire une question relative à la conduite Eco-Drive dans l'examen théorique, M. Jenny répond que les questionnaires sont identiques dans tous les cantons puisque l'examen théorique est homogène dans toute la Suisse. Il est, en revanche, possible qu'il y ait des variantes au niveau de l'examen pratique. Actuellement, il n'est pas possible d'introduire ce type de questions puisque le cours n'est pas obligatoire.

Audition de M. Fernand Margot, président de l'Association genevoise des écoles de conduite, MM. Riesen et Beerli, moniteurs

Pour M. Margot, la motion fait apparaître que la situation n'est pas au clair en ce qui concerne les moniteurs et la conduite Eco-Drive. Il indique que, sur 50 moniteurs, la moitié a déjà suivi ces cours. Ainsi la majorité des moniteurs est motivée par ce type de conduite. Il déclare également qu'il y a, de la part des moniteurs, volonté de sensibiliser des élèves face à cette nouvelle conduite. Or, ceux-ci désirent réussir l'examen et non pas entamer une carrière de conducteur. Il est par conséquent difficile de les encourager. En outre, il précise que certains moniteurs ont reproché le fait que des élèves pratiquent cette conduite alors que les cours ne sont pas encore officiellement dispensés.

Amendements et vote

Suite aux différentes auditions, un des auteurs de la motion formule quatre propositions d'amendements, à savoir :

(...) invite le Conseil d'Etat :

1. à encourager le SAN à prendre en compte les méthodes Eco-Drive dans la mesure du possible lors de l'examen pratique du permis de conduire et dans leur communication avec les usagers du SAN ;
2. à encourager le SAN à prendre en compte les méthodes Eco-Drive dans la formation continue des inspecteurs et des moniteurs auto-école ;
3. à mettre sur pied une formation continue Eco-Drive pour les utilisateurs professionnels de véhicules à l'Etat ;
4. à promouvoir ce type de conduite par une large campagne d'information en collaboration avec les milieux intéressés.

Un député de la majorité propose un cinquième amendement :

5. à tout entreprendre pour fluidifier le trafic, notamment en privilégiant les zones vertes, afin de permettre une application efficace et efficiente de la conduite Eco-Drive.

Vote sur la première invite :

Pour : 9 (3 L, 1 PDC, 1 R, 2 Ve, 1 S, 1 AdG)

Abstention : 1 (UDC)

Vote sur la deuxième invite :

Pour : 9 (3 L, 1 PDC, 1 R, 2 Ve, 1 S, 1 AdG)

Abstention : 1 (UDC)

Vote sur la troisième invite :

Deux députés de la majorité s'inquiètent du coût qu'engendrerait une mesure telle que celle indiquée dans cette troisième invite.

Pour : 12 (1 UDC, 3 L, 1 PDC, 2 R, 2 Ve, 3 S, 1 AdG)

Abstentions : 2 (1 R, 1 PDC)

Vote sur la quatrième invite :

Pour : 15 (1 UDC, 3 L, 2 PDC, 3 R, 2 Ve, 3 S, 2 AdG)

Vote sur la cinquième invite :

Un député de la minorité propose un sous-amendement, l'invite prendrait ainsi la formulation suivante :

A tout entreprendre pour fluidifier le trafic, notamment en privilégiant les zones vertes sans mettre en cause les mesures favorisant le transfert modal et la sécurité routière, afin de permettre une application efficace et efficiente de la conduite Eco-Drive.

Pour l'auteur de ce sous-amendement, le but de cette proposition est de préciser que des contraintes, en terme de sécurité, existent et doivent être prises en compte.

Vote sur la proposition de sous-amendement :

Pour : 7 (2 Ve, 3 S, 2 AdG)

Contre : 8 (1 UDC, 3 L, 2 PDC, 2 R)

Le sous-amendement est ainsi refusé.

Vote sur la cinquième invite :

Pour : 8 (1 UDC, 3 L, 2 PDC, 3 R)

Contre : 3 (S)

Abstentions : 4 (2 Ve, 2 AdG)

Vote final sur la proposition de motion 1460 :

Pour : 10 (2 Ve, 2 PDC, 3 R, 3 L, 1 UDC)

Abstentions : 5 (3 S, 2 AdG)

Une majorité de la Commission vous propose donc, Mesdames et Messieurs les députés, d'accepter cette proposition de motion.

Proposition de motion (1460)

concernant la conduite Eco-Drive

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant:

- que la loi sur le CO₂, adoptée au printemps dernier par le Parlement fédéral, prévoit que les émissions de CO₂ dues aux carburants doivent être réduites de 8 % ;
- que Genève s'est engagée, en adoptant le Concept cantonal de la protection de l'environnement, à réduire de 10% les émissions de CO₂ à l'horizon 2010 (par rapport à la valeur de 1990) ;
- qu'une réduction de polluants peut être atteinte en évitant le gaspillage au volant, c'est-à-dire en adoptant une conduite écologique;
- que les nouvelles dispositions fédérales sur la circulation routière rendent des cours de conduite obligatoires pour l'obtention du permis de conduire ;

invite le Conseil d'Etat

1. à encourager le SAN à prendre en compte les méthodes Eco-Drive dans la mesure du possible lors de l'examen pratique du permis de conduire et dans leur communication avec les usagers du SAN ;
2. à encourager le SAN à prendre en compte les méthodes Eco-Drive dans la formation continue des inspecteurs et des moniteurs auto-école ;
3. à mettre sur pied une formation continue Eco-Drive pour les utilisateurs professionnels de véhicules à l'Etat ;
4. à promouvoir ce type de conduite par une large campagne d'information en collaboration avec les milieux intéressés ;
5. à tout entreprendre pour fluidifier le trafic, notamment en privilégiant les zones vertes, afin de permettre une application efficace et efficiente de la conduite Eco-Drive.